

# Compte rendu du comité technique local du 12 janvier 2012

C'est la première réunion sous la forme de comité technique. Le terme paritaire a disparu et avec lui le paritarisme. Le nombre de représentants de l'administration n'est plus déterminé a priori. Seuls les représentants syndicaux votent. En cas de vote

unanime de ces derniers contre un projet de l'administration, le CT doit être reconvoqué sur le point rejeté.

La délégation CGT a lu la déclaration liminaire suivante.

Le plan proposé aujourd'hui à notre comité technique local se traduit pour le département par la suppression de 80 emplois de catégorie C, la création de 2 emplois B, 3 emplois A (Inspecteurs) et 2 A + (Inspecteurs Divisionnaires). Ces nouvelles suppressions d'emplois portent à 309 les emplois supprimés dans le département depuis la création de la DDFiP en 2009.

Une nouvelle fois, c'est la catégorie C qui trinque avec 80 emplois supprimés, catégorie déjà fortement touchée par une smicardisation du salaire, par une évolution de carrière parasitée (accès discrétionnaire au 8ème échelon d'AAP1). A croire que cette catégorie n'a plus d'avenir aux yeux de notre Direction.

Du chronométrage à la sauce « fast-food » des prétendues économies de travail réalisées grâce à Télé IR (évaluée à 6 minutes) en passant par les réformes législatives (relèvement du seuil d'imposition pour l'ISF), par l'accentuation de la dématérialisation comme solution à tout, ou encore la capacité d'absorption des suppressions par les directions, tout est passé en revue pour établir les arbitrages dans l'attribution des emplois.

Tous les services de proximité sont une nouvelle fois touchés (SIP, SIE, Trésoreries...) ce qui augure mal les échéances qui nous attendent (campagne IR, révision foncière, nouvelle offre de services aux collectivités...).

En échange de l'abandon du bouclier fiscal, le gouvernement en réformant l'ISF a choisi d'en exonérer un certain nombre de contribuables. Ce qui a pour conséquence directe la suppression de 25% des emplois dans les services de Fiscalité Immobilière.

Le récent rapport de la Cour des Comptes affirme la volonté de continuer et amplifier la destruction des emplois, des missions, des services de la DGFIP au-delà de 2012.

Elle énonce une longue liste qui pointe de lourdes évolutions pour la DGFIP, citons quelques exemples :

- Chorus ou la constitution à terme d'un service ou d'une agence autonome,
- France Domaine avec un rattachement direct aux préfets,
- finir le rapprochement CDI/CDIF
- Envisager la création de trésoreries hospitalières spécialisées affectées aux communautés hospitalières de territoires,
- redéployer le réseau des trésoreries en envisageant de nouvelles fermetures,
- revenir aux notions de « FRONT OFFICE » et « BACK OFFICE », certaines missions pouvant être confiées à des pôles d'expertises départementaux et même supra départementaux,
- réfléchir au regroupement de SIE entre eux et même pour les SIP.

Ces recommandations ouvrent la voie à une remise en cause profonde de la nature et du périmètre des missions, de l'organisation de la DGFIP, de sa structure interne, de son implantation territoriale et du volume de ses effectifs.

Au plan statutaire, l'accent est mis dans le rapport sur la mobilité, le premier exemple étant le projet de statut interministériel des informaticiens que la CGT Finances Publiques condamne.

La CGT Finances Publiques refuse de s'inscrire dans l'accompagnement de ces politiques en acceptant l'abandon des missions ou des discussions des méthodes de travail sans aborder le volet de l'emploi.

Ainsi, par un cynisme complet, à la demande de la Direction Générale dans son rôle de pompier pyromane, l'ordre du jour sera complété par une information sur les conditions de vie au travail !

Si les conditions de vie au travail ne se résument pas à la question de l'emploi, prétendre répondre aux difficultés des agents en la matière en continuant à tailler dans l'emploi à la DGFIP, ce n'est pas seulement un leurre c'est une provocation !

La CGT a décidé de siéger aujourd'hui pour condamner cette politique de suppressions d'emplois et exiger :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- un état des lieux des conditions d'exercice des missions et de charges de travail pour les agents,
- la détermination et la création d'un volume d'emplois nécessaires.

**C'est pour ces exigences et pour toutes les revendications que la CGT Finances Publiques appelle, avec quatre autres organisations syndicales, tous les personnels à la grève le 2 février prochain.**

Dans sa réponse, le directeur a expliqué que les projets mentionnés dans la déclaration liminaire n'étaient pas à l'ordre du jour. Pour nous, il n'en demeure pas moins qu'ils sont inscrits

sur la feuille de route établie par la Cour des Comptes pour la DGFIP.

## Plan des suppressions d'emplois 2012

Dans un précédent tract nous avons publié la répartition des suppressions d'emplois. Le tract et les tableaux détaillés sont en ligne sur le site de la section.

La direction a communiqué le tableau des emplois TAGERFIP pour les catégories A, B, C de la direction qui se substitue au TSM de l'ex-DGI et à NOMINOE/ORE de l'ex-Trésor.

Le tableau ne comprend pas le détail par division au sein de la direction contrairement à ce qui se pratiquait au sein de la filière gestion publique, ce qui donne à la direction une latitude supplémentaire dans les affectations.

Cette année encore les suppressions d'emplois deviendront effectives suivant les modalités en vigueur dans chacune des deux filières (au 1/09 dans la filière fiscale, au 1er janvier dans la filière gestion publique avec la résorption des soit disants sureffectifs en cours d'année au fil des départs). La direction a détaillé le mode de détermination des suppressions dans la direction (méthode MAGERFIP): suppressions « fléchées » : -2 (télédéclaration IR), -3,5 (paiement dématérialisé de l'impôt), -12 (réforme de l'ISF exonérant une part importante des redevables), -8,5 (paiement dématérialisé du Secteur Public Local).

Il s'y ajoute une contribution dite proportionnelle aux suppressions décidées nationalement qui est ensuite diminuée des « correctifs métiers » et « environnementaux » notamment primo-affectations (au titre de l'effort de formation). Pour compléter l'ensemble, un ajustement de « soutenabilité » est introduit : 24 suppressions supplémentaires présentées comme devant permettre de moindres suppressions en province afin de « fluidifier les mouvements de mutations ».

MAGERFIP, TAGERFIP, SAGERFIP...correctifs en tous genres et autres pondérations, les savants calculs de l'administration n'ont qu'un but : habiller d'une apparence de cohérence les suppressions d'emplois. 73 suppressions nettes dans la direction, 80 dans la catégorie C, la Direction fait valoir que c'est un chiffre moindre que l'an dernier. Certes mais cela reste considérable et en cumulé 309 suppressions d'emplois sont intervenues dans le 92 depuis la fusion. Exagérons-nous quand nous disons que ce n'est plus tenable ? Quel qu'en soit le prétexte, en regard des besoins du service public et de l'exercice des missions, aucune suppression d'emploi n'est justifiée.

La direction ne manque pas d'insister sur le niveau du plan de qualification ministériel (promotions de C en B et de B en A).

Nous avons fait remarquer qu'il était financé par les suppressions d'emplois, c'est-à-dire en définitive supporté par l'ensemble des agents à travers la dégradation de leurs conditions de travail.

Pour les collègues (catégorie A et B) dont l'emploi est supprimé ou redéployé, les règles de priorité et les garanties prévues s'appliquent (filière fiscale). La direction établira les périmètres, informera dans chacun des cas l'agent qui aura à déposer une demande de mutation ; le délai de dépôt est porté dans ce cas au 11 février .

Pour les collègues de la filière gestion publique, les agents n'auront pas à déposer de demande et restent sur place comme auparavant. Seule nouveauté pour les Inspecteurs dont le poste est supprimé, il leur sera proposé les postes créés et en cas de refus, ils resteront aussi sur place en attendant l'arbitrage de la Direction Générale quant à leur situation.

Le poste de gardien de Boulogne Sud est supprimé et transformé en emploi « groupe d'immeuble » sur Boulogne Nord.

Les derniers postes étiquetés « relations publiques » sont fondus dans les SIP.

La délégation CGT a demandé communication des effectifs au 1er janvier 2012. La direction a fourni les informations suivantes :

	A	B	Géo-mètres	C
Filière fiscale	-3,7	-45,7	-0,3	-31,3
Gestion publique	-5,6	-33,6	--	+4,7
Totaux	-9,3	-79,3	-0,3	-26,6

Cela aboutit à un déficit total toutes catégories (A+ inclus) de 134,9 agents. C'est déjà un déficit important mais la situation réelle est encore plus dégradée car ces chiffres ne tiennent pas compte des congés maladie, maternité, etc...

**Vote : unanimité contre (CGT et FO).**

**Précision : Le SNUI et la CFDT avaient décidé de ne pas siéger à ce CTL.**

## Recette des Finances d'Antony

La direction nous a présenté les nouvelles "adaptations fonctionnelles" de la Recette des Finances. Jusqu'à présent, elle avait un champ d'activités territoriales pour le soutien aux postes du sud du département tant au niveau fiscal que pour le secteur local. Elle s'occupe également des demandes de conciliation fiscale.

Dans le cadre de ses nouvelles prérogatives, la RF n'aura plus son rôle territorial mais se verra confier des missions départementales :

- La conciliation fiscale sur les demandes liées au recouvrement,
- La responsabilité des comptables
- L'animation et la surveillance du recouvrement fiscal au niveau départemental
- La dématérialisation et la monétique pour le secteur public local
- L'assistance au recouvrement contentieux des produits locaux

- Des missions spécifiques (ex : le processus de bascule comptable dans Chorus)

Selon la direction, ces transferts de missions se feront à effectifs constants.

Les élus CGT ont demandé à avoir des précisions sur les conséquences de la mission sur la responsabilité des comptables pour les collègues qui géraient ce secteur à Nanterre. En effet, tout était traité de A à Z par ce service mais maintenant, toute la partie sur l'examen des demandes de remise gracieuse des comptables sera faite par Antony d'où l'inquiétude des collègues.

Selon la direction, ils vont continuer à faire la même chose !!! Nous serons vigilants sur cet état de fait en continuant de prendre l'attache de ces collègues.

Nous avons également interrogé la direction sur les garanties données quant à la pérennité de la RF. Il nous a été assuré que ce transfert de missions devrait lui assurer un maintien au moins à moyen terme.

**Au vu des ces éléments, la CGT a choisi de s'abstenir sur ce point à l'ordre du jour.**

## Regroupement des deux FI du SIP de Saint-Cloud

L'existence de deux FI distinctes est considérée comme un archaïsme par la direction. Selon elle, la fusion donnera plus de souplesse pour les usagers et la gestion des agents. Il n'y a aucun rapport avec les suppressions d'emplois.

Nous avons rétorqué que les deux FI, compte tenu de la richesse du tissu fiscal dans la circonscription de Saint-Cloud

n'étaient pas de trop. Au premier septembre il y aura bien une suppression d'emploi B. L'inspection fusionnée n'a qu'un but : mutualiser la pénurie.

C'est toujours l'engrenage infernal des suppressions d'emplois et concentrations de services.

**Vote : unanimité contre (CGT et FO).**

## Regroupement des deux IFU du SIE de Colombes

Pour la direction cette restructuration prévue pour le 1<sup>er</sup> mai 2012 est destinée à donner davantage de fluidité dans la gestion des dossiers et des agents. Le document fourni aux représentants du personnel tient sur un recto et ne comporte aucun élément concernant les effectifs et les charges du service.

Nous avons déclaré que cette restructuration accompagnait l'augmentation des charges de travail et les suppressions d'emplois. En 2012, une suppression nette d'emploi est pré-

vue (+1B, - 2C), deux postes C ont été supprimés en 2011, trois en 2010 soit 7 emplois C supprimés en trois ans !

Comme pour les fiscalités immobilières de Saint-Cloud, la direction a persisté à nier la relation entre cette restructuration et les suppressions d'emplois alors qu'il s'agit bien de mutualiser pour gérer les conséquences des suppressions d'emplois.

**Vote : unanimité contre (CGT et FO).**

## Transfert de la 4<sup>ème</sup> BDV et de la BCFI

Au 1/09/2012, la 4<sup>ème</sup> brigade de vérification (BDV) et la Brigade de Contrôle Fiscalité Immobilière (BCFI) sont transférées de Boulogne-sud respectivement à Sèvres et Issy.

Nous avons rappelé notre opposition à ces transferts qui n'ont pas été demandés par les collègues mais découlent du projet de concentration immobilière des services de Boulogne.

Nous avons demandé que lors de la prochaine audience un point précis soit fait sur les conditions de relogement de ces services. Concernant la BCFI quatre inspecteurs, membres de cette brigade, sont affectés à la 1<sup>ère</sup> brigade à Boulogne et détachés à la BCFI. Afin de maintenir l'effectif du service, le transfert de quatre emplois de la 1<sup>ère</sup> brigade au pôle CE d'Issy a été décidé. Les agents concernés seront ensuite détachés à la BCFI.

Nous avons demandé si les agents ainsi détachés conserveront le régime indemnitaire de la brigade de vérification (IFDD), actuellement garanti par l'implantation des emplois à la 1<sup>ère</sup> BDV. La direction a répondu par l'affirmative. Renseignement pris, ce n'est pas si simple. La direction étudie la question. Les agents qui suivront le transfert pourraient conserver les IFDD (conséquence d'une restructuration) mais pas les nouveaux venus, l'affectation en PCE n'ouvrant pas droit aux IFDD.

Au moment où s'établissent les demandes de mutation il est pour le moins regrettable que les agents intéressés ne disposent pas de tous les éléments.

**Vote : unanimité contre (CGT et FO).**

## Conditions de vie au travail à la DDFIP des Hauts-de-Seine

La direction a présenté le « plan national d'amélioration des conditions de vie au travail à la DGFIP ». Ce plan inclut le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la formation des agents aux enjeux des conditions de travail, la création des espaces de dialogues (EDD), un guide de prévention des risques psychosociaux et la mise en route d'un tableau de bord de veille sociale (TBVS). Ce dernier sera établi chaque année et comprend un « socle » minimum de 20 indicateurs parmi lesquels : le nombre de congés maladie et d'accidents de service; le nombre de suicides et de tentatives de suicides, le nombre de jours de congés mis en CET et de jours de congés non pris, le nombre d'écroulements, le nombre de signalements de violences physiques ou verbales, le nombre d'appels en matière de notation, le taux de demande de mutations, le nombre de procédures disciplinaires, le nombre de

réunions des comités techniques, le nombre de jours de grève...

La simple existence de certains indicateurs reflète l'ampleur de la dégradation des conditions de vie au travail. Plus largement, quel que soit l'intérêt de certaines données statistiques, l'analyse de la réalité des conditions de travail et des relations professionnelles et sociales ne peut se limiter à l'examen d'indicateurs quantitatifs. Il manque la principale donnée à l'origine des problèmes rencontrés : le chiffre des suppressions d'emplois qui s'accumulent depuis des années. Prétendre améliorer les conditions de travail sans arrêter les suppressions et procéder aux réimplantations d'emplois est un leurre.

**CGT et FO ont refusé de prendre part au vote.**

## Questions diverses

### Ponts naturels

La direction a décrété quatre « ponts naturels » pour l'année 2012 : vendredi 18 mai, vendredi 2 novembre, lundi 24 décembre et lundi 31 décembre.

### Braquage à Suresnes

Nous sommes intervenus au sujet du « braquage » survenu le 10 janvier au CFP de Suresnes. Nous avons interrogé la direction sur le déroulement de l'agression, les conséquences sur les personnels et les dispositions prises.

La direction a assuré faire tout le nécessaire sur le plan de l'assistance des personnels victimes de l'agression (notamment sur le plan médical et juridique).

Nous avons fait état de l'exigence des personnels d'un renfort de la sécurité sur ce site (vitrage, sécurisation des accès, caméras de surveillance...). Plus généralement, nous avons demandé que la sécurité de l'ensemble des sites de la DDFIP soit revue. Comme sur les autres questions, nous invitons les collègues à nous faire remonter les problèmes et revendications en matière de sécurité.

### Recrutement des EDR au profil

Notre délégation a protesté contre les modalités de recrutement au profil introduites fin 2011 par la direction pour l'équipe de renfort (EDR) de la filière gestion publique. Nous avons fait valoir que cette procédure ne s'appuyait sur aucun cadrage

national. La direction a répondu que cette pratique était courante dans la filière gestion publique, que la direction générale autorisait ce type de recrutement et que cela s'inscrivait dans l'objectif de la direction de spécialisation des agents. Ce système écarte les agents qui n'ont pas exercé dans les spécialités recherchées et donne tout pouvoir à la direction au détriment de la CAP. Pour la CGT le profilage n'est pas acceptable.

#### **Contrôle fiscal externe – comptabilisation des vérifications conformes**

Notre délégation a interpellé la direction suite à l'annonce lors de l'audience du 15 décembre dernier que les vérifications dites « conformes » (n'aboutissant à aucun rappel) ne seraient plus prises en compte dans le travail fourni par le vérificateur au delà du seuil de 12%, objectif fixé pour le 92 et seraient requalifiées dans ce cas en "examen sommaire".

La direction a expliqué que la question ne se posait pas en ces termes, que l'objectif était bien de revenir à un taux de conformes de l'ordre de 12%, qu'il convenait d'améliorer la programmation et de ne pas consacrer un temps trop important à des investigations quand il apparaissait qu'elles ne pouvaient déboucher sur des rappels. Elle a ajouté que le travail des vérificateurs serait pris en compte.

Cependant la Direction n'a pas répondu précisément à notre demande que toutes les vérifications soient prises en compte sans exception et qu'aucune ne soit requalifiée en examen sommaire. L'objectif de retour au taux de 12% et la pression pour l'augmentation du nombre d'affaires à engager demeurent. Nous ferons le point avec les vérificateurs et inspecteurs des pôles CE sur ces questions.

#### **Frais de déplacements et de repas**

Notre délégation a interpellé la direction concernant les remboursements de frais (déplacements, repas...). Nous avons dénoncé le manque de visibilité tant au niveau des délais que des montants (remboursements partiels) et l'absence de motif lorsque le remboursement est refusé.

Enfin, nous avons alerté la direction sur l'ergonomie catastrophique de la saisie des frais de missions dans Agora, conduisant certains utilisateurs réguliers à la "crise de nerfs" voire à renoncer aux remboursements. Cette situation est inacceptable.

Nous avons proposé, comme cela se fait dans d'autres directions, la saisie d'un seul état mensuel dans Agora des kilomètres cumulés avec la fourniture d'un état détaillé sur l'imprimé N° 210 ou l'état de frais FRED sous tableur Excel.

S'agissant des délais de remboursement, la direction a expliqué que le retard accumulé en décembre dû au fait qu'il n'y avait plus de crédit à cette date était en phase d'être rattrapé. Plus de crédit en décembre pour l'année 2011, on peut s'inter-

roger sur ce que sera 2012 avec un budget en baisse. S'agissant des remboursements partiels, ils existent dès lors qu'une partie de la demande n'est pas conforme. Concernant les motifs de refus, la direction a indiqué qu'ils apparaissaient désormais sur Agora. Enfin, la direction étudiera notre proposition de simplification de la saisie.

**N'hésitez pas à nous faire remonter sur ce sujet tous les problèmes que vous rencontrez.**

#### **Enrichissement OEIL**

La CGT est une nouvelle fois intervenue sur les problèmes désormais récurrents de mise à jour de la base OEIL (Observatoire des évaluations immobilières locales) dont les utilisateurs sont les fiscalités immobilières, les brigades de vérification, les brigades d'évaluation domaniale...

Pour la partie sud, le retard est de un an voire plus pour certaines communes ce qui a pour conséquence l'obsolescence de cette base de données. Nous avons demandé également des garanties que l'enrichissement soit à jour pour la partie nord.

Nous avons particulièrement insisté sur le fait que les collègues en charge de l'enrichissement n'étaient nullement en cause. Pour le sud, la cause est un cruel manque d'emploi dans le service. Nous avons demandé que cesse le recours insatisfaisant aux vacataires et qu'un emploi soit implanté pour la réalisation de cette tâche.

La direction a répondu que les problèmes de mise à jour pour la partie sud était actuellement dû au retard de l'importation de fichiers nécessaires à la saisie. Selon la direction, la situation devrait bientôt s'améliorer. Affaire à suivre.

#### **Brigades d'évaluation domaniale**

Notre délégation a demandé à la direction si elle avait des projets de réorganisation structurelle ou fonctionnelle concernant les deux brigades d'évaluation domaniale.

La direction a répondu qu'une réflexion était en cours et notamment le projet de la fusion des deux brigades. Rien n'était décidé à ce jour, ni la conservation des deux brigades ni la fusion.

Pour la CGT, l'existence de deux brigades représente entre autres la garantie de maintien de deux zones géographiques évitant aux évaluateurs flexibilité et mobilité sur tout le département.

En tout état de cause, notre section est aux cotés des agents des brigades afin de porter le moment venu leurs demandes et revendications.

Commencé à 14h30 la séance s'est terminée à 19 heures.

Les textes prévoient la reconvoction du CTL sur tous les points sur lesquels l'unanimité des élus présents s'est manifestée par un vote contre.

Le CTL est reconvoqué le lundi 23 janvier.

#### **Elus CGT**

**Philippe GEOFFRE - Luc BENOIT - Carole LAFON - Brigitte SASSOU-MESSAN - Maximilien FAURE**

**Expert : François RISACHER**

### **Suppressions d'emplois, sous-effectifs, restructurations, ça suffit !**

**Pour le dire avec force, la CGT avec quatre autres organisations syndicales (FO, SNUI, CFTC, UNSA) vous appelle à cesser le travail jeudi 2 février. Partout établissons les revendications précises, participez massivement aux heures d'informations.**

**La CGT propose à toutes les sections syndicales la tenue en commun d'heures mensuelles d'information et la confection d'un appel commun dans le département.**